

SAISON 2020

- **Complète du 7 février au 18 septembre**

Soit 17 distributions, toutes les 2 semaines

- **Réduite du 12 juin au 18 septembre**

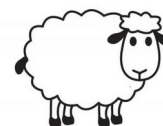
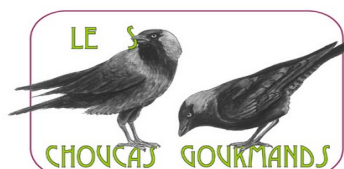
Soit 8 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution le vendredi de 18H00 à 19H00 en dehors de la

distribution des légumes, puis de 17h à 19h

chez Yann PIERREL :
3 chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

En cas de problème, contacter Isabelle Arnould : 06 04 08 16 12



le producteur : **Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

Marc : 06 23 12 38 91

CONTRAT pour 1 panier toutes les 2 semaines

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : E-mail : @.....

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHÉRENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

- Je rends l'ensemble des pots en verre.

Ces pots coutent 0,50 €pièce. Marc ne les inclut pas dans le prix, ils lui appartiennent donc.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHÉRENT

Nombre de Fromages frais (x2,80€)	Nombre de Fromages variés (x5,30€)	Nombre de Yaourts (x3,10€)	TOTAL

Entourer l'option choisie :

Saison complète (soit 17 distributions)	Saison réduite (soit 8 distributions)
--	--

Mois dates	Février 7-21	Mars 6-20	Avril 3-17-30	Mai 15-29	Juin 12-26	Juillet 10-24	Août 7-21	Septembre 4-18

Pour la saison complète, vous pouvez choisir de régler en 1, 2 ou 3 chèques (en 1 ou 2 chèques pour la saison réduite).

Chèque 1 daté du 7 février 2020	
Chèque 2 (ou 1) daté du 12 juin 2020	
Chèque 3 (ou 2) daté du 7 août 2020	
Prix total de la saison :	

▪ L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 31 janvier 2020 pour la saison complète et le 5 juin 2020 pour la saison réduite. **Attention, le chèque doit être rédigé à l'ordre de « GAEC Bergerie de la Colline »**

Fait à le

Le producteur : Marc BAUDREY

L'adhérent :